



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Montauban, le 23 août 2017

Le préfet de Tarn-et-Garonne communique :

Les mesures de limitation de l'usage de l'eau sont intensifiées

L'absence de pluie de ces derniers jours n'a pas permis de retrouver des débits satisfaisants. Les très faibles précipitations prévues pour la semaine à venir ne suffiront pas à améliorer les débits.

Le préfet de Tarn-et-Garonne a pris le 23 août 2017 un arrêté de limitation des prélèvements.

Cet arrêté prend effet le **samedi 26 août 2017 à partir de 8 h 00 du matin**. Il a pour objet :

- ◆ l'interdiction des prélèvements d'eau de **2 jours par semaine** sur les cours d'eau, y compris leurs affluents et les nappes d'accompagnement, suivants :
 - ✓ 12 – La Baye
 - ✓ 13 – La Seye
 - ✓ 14 – La Bonnette
 - ✓ 15 – La Lère non réalimentée
 - ✓ 19 – Les petits affluents de l'Aveyron
 - ✓ 27 – Les petits affluents du Tarn
 - ✓ 41 – La Sère
 - ✓ 42 – Le Lambon

- ◆ l'interdiction des prélèvements d'eau de **3,5 jours par semaine** sur les cours d'eau, y compris leurs affluents et les nappes d'accompagnement, suivants :
 - ✓ 25 – Le lemboulas aval
 - ✓ 44 – La Barguelonne aval
 - ✓ 46 – La Séoune
 - ✓ 47 – Les petits affluents de Garonne

- ◆ l'**interdiction totale** des prélèvements d'eau sur les cours d'eau, y compris leurs affluents et les nappes d'accompagnement, suivants :
 - ✓ 23 – Le Tescou non réalimenté
 - ✓ 24 – Le Lemboulas amont (y compris le Petit Lembous)
 - ✓ 26 – La Lupte-Lembous
 - ✓ 43 – La Barguelonne amont
 - ✓ 45 – La Petite Barguelonne et le Lendou
 - ✓ 51 – La Tancanne (Boudouyssou)
 - ✓ 62 – Les affluents de l'Arrats
 - ✓ 64 – Les affluents de la Gimone

Vous pouvez consulter cet arrêté dans les mairies concernées et sur le portail Internet des services de l'Etat à l'adresse suivante :

<http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr> – rubrique : Publications - Arrêtés préfectoraux

Contact : Direction départementale des territoires : 05 63 22 25 02

Contact presse :

Service départemental de communication interministérielle – Tél : 05 63 22 82 17 – Fax : 05 63 22 84 47
Mél : pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr